

Pérols

Tribunal : le retour très incertain de la corrida

Page 5

Montpellier

Comédie du livre : place au Peyrou

Page 7

OCCITANIE

L'aide sociale à l'enfance en pleine crise

Le dossier

MERCREDI 15 MAI 2024 - midilibre.fr

1,30 € - N° 28661

80 ans

Midi Libre

Montpellier / Lunel

TRANSPORTS EN COMMUN

LA GRATUITÉ ÇA MARCHE

Selon la **Métropole de Montpellier**, la fréquentation a fait un bond de 23,7 %. Les incivilités sont en baisse.

Page 3

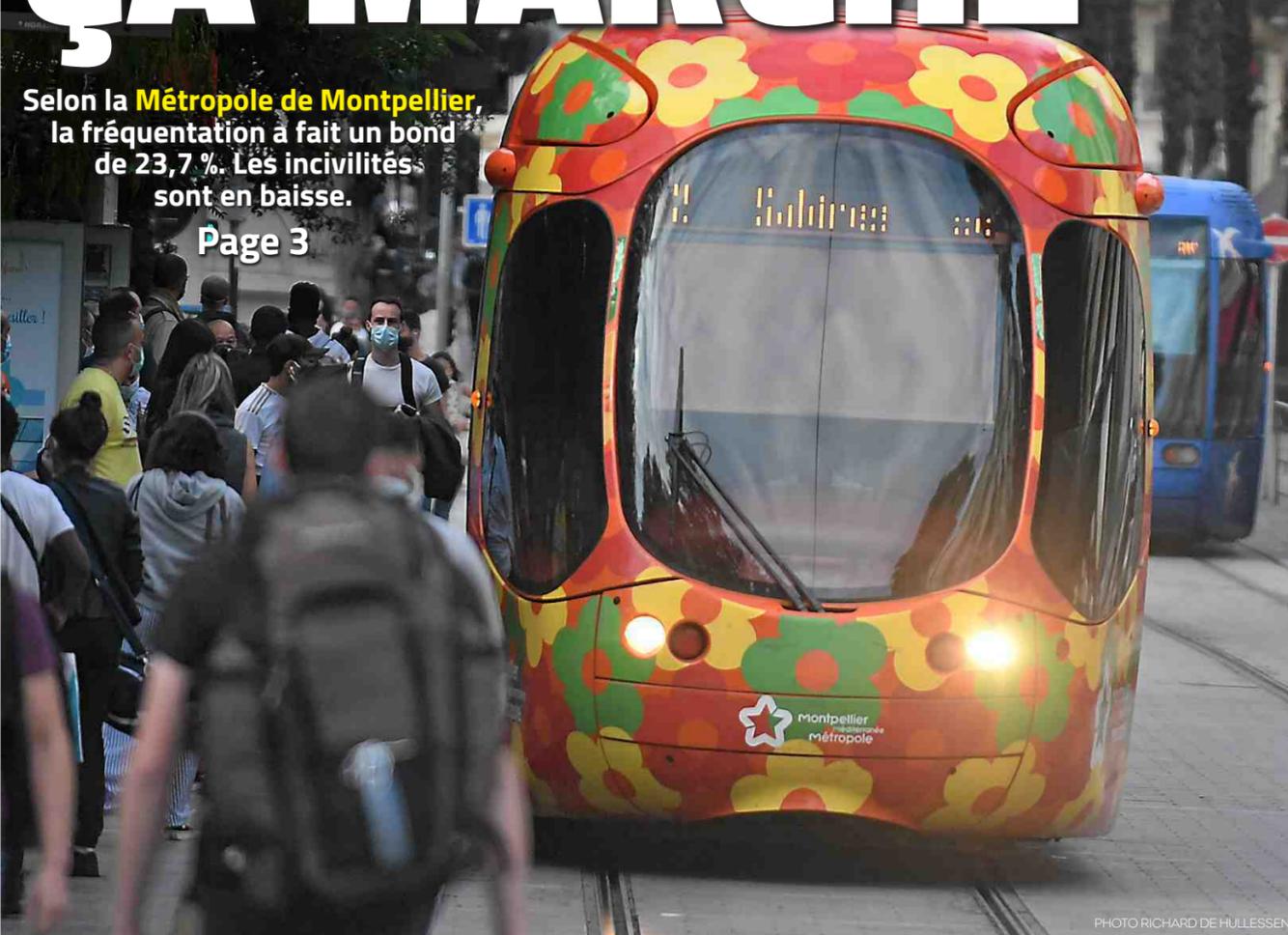


PHOTO RICHARD DE HULLESSEN

ATTAQUE DANS L'EUROPE

Deux agents pénitentiaires tués et une chasse à l'homme

Pages France / Monde



PHOTO MAXPPP

MONTPELLIER

Un tournant dans la prise en charge des AVC

Pages Occitanie



PHOTO CHU MONTPELLIER

ÉMEUTES À NOUMÉA

Pourquoi la Nouvelle-Calédonie s'embrase

Pages France / Europe / Monde



M 0274 - 515 - 1,30 € - 0



Argor

BIJOUTERIE MONTPELLIER

Rachat or et argent
Bijoux anciens et modernes
Montres de prestige
Or d'investissement

Vendez en toute confiance



Du lundi au samedi,
10h à 12h30 et 14h à 18h30
18 rue des Etuves - 34000 MONTPELLIER
04 67 66 09 58

www.argormontpellier.fr | argor_montpellier

Midi Libre le club.

Plus qu'un média, une communauté !

NOUVEAU

Matches, spectacles et des avantages illimités !



clubbonnes.midilibre.fr

ARENES DE LUNEL

PRODUITS DU TERROIR & ANIMATIONS MUSICALES

LA TERRASSE du Jeudi

ENTRÉE 5€ = 1 VERRE À VIN + 1 TICKET DÉGUSTATION

16 MAI

À PARTIR DE 19h

GRUPE OXYGÈNE

CALVET IMMOBILIER

ANNONCES OFFICIELLES ET LÉGALES

Midi Libre, journal habilité à publier les annonces légales et judiciaires par arrêté préfectoral sur les départements 11, 12, 30, 34 et 48. Conformément à l'Arrêté du ministre de la culture et de la communication du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, modifiant la loi n° 55-4 du 14 janvier 1955 relatif aux tarifs annuels de publication et le décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ; le tarif au caractère est fixé à 0,183€ par caractère et par ligne sur chaque page et par ligne.

Contact : 04.67.07.69.35 ou 04.3000.2020
Courriel : annonces.legales@midilibre.com

VIE DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

NFL BIOSCIENCES

Société anonyme au capital de 288 410,52 euros
Siège social : 199, Rue Hélène Boucher – 34170 Castelnaud-le-Lez
494 700 321 RCS Montpellier

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société NFL BIOSCIENCES sont informés qu'ils seront prochainement convoqués pour le 30 mai 2024 à 10 heures à l'Hôtel Courtyard par Marriott Montpellier, 105 Place Georges Frêche – 34000 Montpellier, en assemblée générale mixte à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

I. De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de la Société au cours de l'exercice 2023 ;
- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et sur le gouvernement d'entreprise ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et du montant global des charges et dépenses visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ; Quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Imputation totale des pertes inscrites au compte « Report à nouveau » sur le compte « Primes d'émission » ;
- Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.225-38 du Code de commerce ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Ignacio FAUS arrivant à expiration ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno LAFONT arrivant à expiration ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Francis AHNER arrivant à expiration ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Yannick PLETAN arrivant à expiration ;
- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Michel HUC arrivant à expiration ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration dans le cadre d'un nouveau programme d'achat par la Société de ses propres actions ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

II. De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Présentation du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux comptes sur les projets de délégations de compétence et autorisations financières présentées à l'assemblée ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par voie d'annulation des actions auto-détenues en suite de la mise en œuvre du programme de rachat par la Société de ses propres actions ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital (i) soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société (ou au capital des sociétés dont la société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital) (ii) soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission, sans droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public autre que celle visées à l'article L.411-2.1° du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès au capital de la Société ou au capital des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le montant des émissions, décidées en application des douzième et treizième résolutions, en cas de demandes excédentaires ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des titres financiers et/ou des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce ;
- Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ordinaires, de valeurs mobilières et/ou titres financiers donnant accès au capital par une offre visée au 1° de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par création d'actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés ayant adhéré à un plan d'épargne entreprise conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés de la Société ou des mandataires sociaux ou de certaines catégories d'entre eux ;
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit des salariés de la Société ou de certaines catégories d'entre eux ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs.

Le texte des projets de résolutions inscrits à l'ordre du jour et présentés par le Conseil d'Administration figure dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires du 24 avril 2024 (Bulletin n°50 - Annonce n° 2401048).

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de

participer à cette assemblée.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée – Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (soit le 28 mai 2024, zéro heure, heure de Paris) :

- pour l'actionnaire nominatif, par l'inscription en compte de ses actions sur les registres de la Société ;
- pour l'actionnaire au porteur, par l'inscription en compte de ses actions, à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans le cas d'un actionnaire non résident) dans son compte titres, (i) tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier qui le gère.

Cette inscription comptable des actions doit être constatée par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, qui apportera ainsi la preuve de sa qualité d'actionnaire.

L'attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, doit être jointe au formulaire de vote par correspondance ou par procuration, ou à la demande de carte d'admission, adressés, par l'intermédiaire habilité, à Uptevia – Service Assemblées Générales, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Seuls les actionnaires justifiant de cette qualité, dans les délais et conditions prévus à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce et rappelés ci-dessus, pourront participer à cette assemblée.

B. Modes de participation à cette assemblée :

1. Les actionnaires désirant assister personnellement à cette assemblée seront admis à y participer

- pour l'actionnaire nominatif : en se présentant le jour de l'assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;
- pour l'actionnaire au porteur : en se présentant le jour de l'assemblée muni d'une attestation qu'il aura préalablement demandé auprès de son intermédiaire habilité.

Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir (au choix) au Président de l'assemblée, à leur conjoint, au partenaire avec lequel un pacte civil de solidarité a été conclu, à un autre actionnaire ou encore à toute personne physique ou morale de leur choix dans les conditions légales et réglementaires, notamment celles prévues à l'article L. 225-106 I du Code de commerce, pourront conformément aux dispositions de l'article R. 225-75 du Code de commerce demander un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration par lettre adressée au siège social à l'attention du Président du Conseil d'administration ou adressée à la société Uptevia (à l'adresse indiquée ci-dessus) ou encore à l'intermédiaire auprès duquel leurs titres sont inscrits, à compter de la date de convocation de l'assemblée. Cette demande devra parvenir au Service des Assemblées de la société Uptevia (à l'adresse indiquée ci-dessus), ou au siège social de la Société, au plus tard six (6) jours avant la date de réunion de cette assemblée. Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration dûment renseigné devra ensuite être renvoyé à l'adresse suivante : Uptevia – Service Assemblées Générales, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois (3) jours au moins avant la date de l'assemblée au siège social de la Société à l'attention du Président du Conseil d'administration ou à la société Uptevia – Service Assemblées Générales, 90 – 110 Esplanade du Général de Gaulle – 92931 Paris La Défense Cedex.

Il est rappelé que les procurations écrites et signées doivent indiquer les nom, prénom et adresse de l'actionnaire ainsi que ceux de son mandataire. La révocation du mandat s'effectue dans les mêmes conditions de forme que celles utilisées pour sa constitution.

Pour cette assemblée, il n'est pas prévu de vote par des moyens électroniques de communication et, de ce fait, aucun site Internet visé à l'article R. 225-61 du Code de commerce ne sera aménagé à cet effet.

Tout actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

3. L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

4. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

C. Questions écrites : Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut poser des questions écrites au Président du Conseil d'administration. Ces questions doivent être adressées au siège social de la Société, à l'attention du Président du Conseil d'administration, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale, soit le 24 mai 2024. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire mentionné à l'article L. 211-3 du code monétaire et financier.

D. Consultation des documents mis à la disposition des actionnaires : Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, tous les documents qui doivent être tenus à la disposition des actionnaires dans le cadre des assemblées générales seront disponibles, au siège social de la Société.

E. Traitement des abstentions : Il est rappelé que conformément à la loi n°2019-744 du 19 juillet 2019, les abstentions sont désormais exclues des votes exprimés et ne sont ainsi plus prises en compte dans la base de calcul de la majorité requise pour l'adoption des résolutions.

Le Conseil d'administration

PUBLIEZ VOTRE AVIS

7j/7 et 24h/24*

avis-deces.midilibre.fr

carnet@midilibre.com

Avec le texte de l'avis et vos coordonnées complètes (nom / prénom / adresse / téléphone)

NOTRE ÉQUIPE EST À VOTRE ÉCOUTE
04 3000 8000

du lundi au vendredi de 13 h à 19 h
le week-end de 14 h à 19 h

* Paiement CB sécurisé

AVIS D'OBSÈQUES

CAPESTANG.

M. et Mme Bernard AZEMA son fil ;
Mlle Audrey AZEMA sa petite-fille
et son compagnon M. Cyril DUCRU,
Capucine et Lison, ses arrière-petites-filles,
parents et amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Joséphine AZEMA
née LOPEZ

survenu à l'âge de 89 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le jeudi 16 mai 2024, à 14 h 30 en la collégiale Saint Etienne de Capestang.

POMPES FUNEBRES P. GUILHAUMON
CAPESTANG
Tél. 06.83.07.00.49

BÉZIERS, SALLES-D'AUDE, VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS.

M. et Mme Serge et Marie-Claire VILLEBRUN,
Mme veuve Josselyne RIZZO,
M. Michel VILLEBRUN et Mme Michelle FABRE ;
ses petits-enfants et arrière-petits-enfants
ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Carmen VILLEBRUN

survenu le lundi 13 mai 2024, à l'âge de 92 ans.
Les obsèques auront lieu le vendredi 17 mai 2024, à 16 heures, en la salle des hommages du Pech Bleu, suivies de la crémation.

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES AU COEUR DE L
HERAULT
Tél. 04.67.31.80.05
PECHBLEU.COM

VENDARGUES.

Guy LAURET, maire de Vendargues,
Pierre DUDIEUZERE, maire honoraire,
Max RASCALOU, 1er adjoint au maire,
Jean IBANEZ, adjoint aux sports,
le conseil municipal,
Bruno GIRAUDO, directeur général des services,
l'amicale du personnel communal de Vendargues
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Michel, Ludovic GRANIER
employé municipal de 1989 à 2003
fondateur du service des sports

Les obsèques seront célébrées le jeudi 16 mai 2024, à 15 heures, en l'église Saint-Théodort.
Ils adressent à sa famille leurs plus sincères condoléances.
Et les assurent de leur amical soutien dans cette épreuve.

SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.

Son épouse, Mireille,
ses enfants
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Pierre LEHNEBACH

Les obsèques civiles seront célébrées le vendredi 17 mai 2024, à 11 heures, au crématorium de Saint-Martin-de-Valgauges.

MONTADY, VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS, BÉZIERS.

La famille LINGUAGROSSA
a la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Corinne LINGUAGROSSA
née GOT

survenu le mardi 14 mai 2024 à l'âge de 58 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le samedi 18 mai 2024, à 10 h 30, au complexe funéraire du Pech Bleu à Béziers, suivies de l'inhumation au cimetière de Villeneuve-lès-Béziers.

RESEAU FUNERAIRE PECH BLEU
8 AGENCES AU COEUR DE L
HERAULT
Tél. 04.67.31.80.05
PECHBLEU.COM

MONTPELLIER.

Martine PEÏSSE-MARGUERITTE
Hélène RABIER-VILACEQUE
ont la tristesse de vous faire part du décès de leur amie

Joëlle LALUC
ancienne attachée de Presse
de la région Languedoc-Roussillon

survenu le 13 avril 2024.
Elle a été enterrée dans la stricte intimité familiale.

MONTPELLIER, CASTRIES.

Nadia, sa fille ;
Jules et Louise, ses petits-enfants ;
Maguy, sa sœur
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Mme Nicole WAHBA
née COURET

survenue à l'âge de 81 ans.
Les obsèques civiles seront célébrées le vendredi 17 mai 2024, à 10 h 30 au complexe funéraire Grammont de Montpellier.
L'inhumation de l'urne se fera dans la plus stricte intimité familiale
Les visites sont possibles à la chambre funéraire de Grammont.

POMPES FUNEBRES CMC LUVISON
CASTRIES
Tél. 04.67.70.05.15

MONTPELLIER.

M. et Mme François CHEVALLIER,
M. et Mme Alain CHEVALLIER,
M. et Mme Bertrand CHEVALLIER,
M. et Mme Jacques BAUDOUIN,
ses enfants,
ses 13 petits-enfants et 22 arrière-petits-enfants
vous font part du rappel à Dieu de

Madame Nicole CHEVALLIER
née TEISSIER

survenu à l'âge de 97 ans.
Les obsèques religieuses seront célébrées le mercredi 15 mai 2024, à 16 heures, en la chapelle des Sœurs Franciscaines du Saint-Esprit à Montpellier.

L'inhumation aura lieu le samedi 18 mai 2024 dans le cimetière de Poncin (Ain).
Elle sera précédée d'une messe de funérailles, célébrée en l'église de Poncin à 11 heures.

Cérémonies célébrées ce jour

Avis parus en Hérault

• Balaruc-les-Bains :

15 h 00 : Madame Paulette CODINA, en l'église.
POMPES FUNEBRES CAUBEL
tél.04.67.48.11.27

• Beaulieu :

16 h 30 : Madame Marie-Adeline DRAPS, en l'église Saint-Pierre-aux-liens.
OGF PF CHALLANCHE - SOMMIERES tél.04.66.80.07.59

• Bouzigues :

16 h 15 : Madame Marie-José BENEZECH, en l'église.
PART JDM CARNET
tél.05.62.11.34.10

• Béziers :

13 h 45 : Monsieur Michel PAGÈS, en la salle des Hommages du Pech Bleu.
POMPES FUNEBRES DES COMMUNES tél.04.67.31.80.05

15 h 00 : Monsieur Francisco MARTINEZ LOPEZ, au complexe funéraire du Pech Bleu.
POMPES FUNEBRES DES COMMUNES tél.04.67.31.80.05

15 h 45 : Monsieur Roland MARCILLET, en la salle des hommages du Pech Bleu.
POMPES FUNEBRES D'OCCITANIE tél.06.80.03.03.96

• Laroque :

14 h 00 : Monsieur René MARTIN, en l'église.
PF ATGER GANGES
tél.04.67.73.46.20

• Montpellier :

09 h 30 : Monsieur Claude-Louis FRAYSSE, au complexe funéraire de Grammont.
SERVICES FUNERAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72

15 h 30 : Françoise POLGAIRE, au complexe funéraire Grammont.
SERVICES FUNERAIRES DE GRAMMONT tél.04.67.22.83.72

16 h 00 : Madame Nicole CHEVALLIER, en la chapelle des Sœurs Franciscaines du Saint-Esprit.

• Nîmes :

15 h 00 : Madame Yvette ALIBERT, au cimetière du pont de Justice.
PF PONSYPESPACE FUNERAIRE
tél.04.67.87.02.24

• Plaisan :

10 h 00 : Monsieur Roger GASC, en la paroisse.
PF VANDENHOECK
tél.04.67.96.09.91

• Saint-Gély-du-Fesc :

14 h 30 : Henri MÉDALE, en l'église.
PF ALIAGA tél.04.67.75.19.60

• Sète :

10 h 30 : Monsieur Gilbert ARMENIO, au complexe funéraire de Thau.
COMPLEXE FUNERAIRE DE THAU
tél.04.67.51.87.10

14 h 00 : Mademoiselle Mireille VAISSIERE, au complexe funéraire de Thau.
COMPLEXE FUNERAIRE DE THAU
tél.04.67.51.87.10

• Sérignan :

14 h 30 : M. Pierre PAOLINO, en la collégiale.
PF DÉYRES SAUVIAN
tél.04.67.35.96.36

Consultation des marchés publics

Entreprises, de nouveaux marchés s'offrent à vous !

Inscrivez-vous à notre service d'alerte gratuit et disposez des avantages offerts par www.midilibre-marchespublics.com

- consultation des marchés régionaux et nationaux
- téléchargement du règlement des consultations
- téléchargement DCE
- dépôt de candidatures et/ou offre dématérialisée

www.midilibre-marchespublics.com

Partenaire de :  francemarchés.com
Le site francemarchés.com est un service public de l'État.